



« Qu'est-ce que je risque ? Certainement pas ma carrière. Je suis en retraite. C'est pour les autres que je me bats. Contre le fichage des militants », résume Dominique Henry. Photo Lionel VADAM

## Questions à ?



**Pierre Darlu**  
Génétiicien

« Un fichier donne bien plus d'infos que l'identité »

Photo F. REINOSO

Pierre Darlu est généticien et directeur de recherches au CNRS. Ce jeudi, il a été cité en qualité de témoin par la défense de Dominique Henry. Le scientifique est coauteur (avec Catherine Bourgain) du livre « ADN superstar ou superflic ? ».

**Vous êtes souvent amené à témoigner dans des procès ?**

« Non, c'est la première fois que l'on me sollicite après une quarantaine d'années d'exercice, de recherches. J'interviens en tant que scientifique. »

**Vous évoquez une contradiction entre ce que la loi prévoit et la réalité...**

« Oui. Selon la loi, les marqueurs ADN qu'on utilise pour le Fnaeg (fichier national automatisé des empreintes génétiques) sont non codants. Ils ne doivent pas donner d'informations sur la morphologie et les maladies, une fonction du corps mais juste servir à identifier une personne. »

**Et ce n'est pas le cas ?**

« Un fichier (en l'occurrence le Fnaeg) donne bien plus d'informations que l'identité. Avec les progrès scientifiques, l'analyse génétique apporte aussi des éléments de trois types. Certains des 16 à 18 marqueurs ADN analysés sont liés à des maladies. De plus, ces marqueurs sont étudiés partout dans le monde et sont différents suivant les populations. Ils servent alors de marque ou repérage géographique. On peut désormais déterminer si la personne fichée appartient à la population asiatique, européenne ou africaine et avoir des renseignements sur sa morphologie (sa couleur de peau, son profil par exemple). Troisième chose : du fait des lois génétiques, on hérite de la moitié de l'ADN du père, de la moitié de l'ADN de sa mère et d'un quart d'empreintes génétiques de ses frères et sœurs. Quand on intègre quelqu'un dans ce fichier, on intègre ainsi sa parenté la plus proche. »

**Aude LAMBERT**

## Une tribune dans le prétoire

Sujet sensible. « Aucun citoyen attaché aux valeurs de la République ne peut accepter la criminalisation de l'action syndicale via le fichage des militants », tonne Pascal Meyer de la CGT au pied du palais de justice de Montbéliard. Seule une trentaine de militants sera d'ailleurs autorisée à assister à l'audience. En 19 ans, depuis la création du fichier, la société a changé, la science génétique a évolué. « La loi doit être revue et corrigée », clament les syndicats qui estiment « excessifs » les prélèvements ADN pratiqués, présentés « comme une véritable atteinte à la vie privée eu égard aux informations intimes qu'ils contiennent ». Jeudi à Montbéliard, le prétoire est devenu une tribune. On y a défendu une autre agriculture respectueuse des hommes et des territoires et on y a tiré la sonnette d'alarme sur la constitution de fichiers « qui rappellent des périodes sombres de notre histoire ».

\* Selon étiquetage en magasin

# Pistolet

Vêtements Homme Femme Layette

# SOLDDES

sur des centaines d'articles !  
Du 11 janvier  
au 21 février 2017

**ETUEFFONT 90170**  
Ouvert du lundi au samedi de 9h 30 à 12h et de 14h à 19h



F89295200